

Révision Allégée n°2
 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage n°2
 Zoom sur le bourg des Riceys
 Echelle 1/2 500^e

Vu pour être annexé à l'arrêté
 n°2024/37 du 12/06/2024
 soumettant à enquête publique
 la révision allégée n°2 du PLU



Prescription de la révision allégée n°2 par délibération du 26 Juillet 2023
 Révision Allégée n°1 approuvée par délibération du 18 Juillet 2023
 Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 5 avril 2018



Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Zone Humide dite "Lai sur l'eau"
- Zone à dominante humide
- Élément de paysage (L. 151-19 CU)
- Ligne de constructibilité

Liste des emplacements réservés

| Dénomination | Au profit de | Pour la réalisation | Superficie (m²) |
|--------------|--------------|--|-----------------|
| 1 | la commune | de l'élargissement de la voie | 390 |
| 2 | la commune | de l'élargissement de la voie | 550 |
| 3 | la commune | de l'élargissement de la voie | 190 |
| 4 | la commune | de l'élargissement de l'angle de la voie | 105 |

